

Comment ont-elles réagi?

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – Lors de la réunion du 18 décembre 2017 de votre commission, nous avons expliqué dans l'exposé présenté que nous allions lancer une étude de faisabilité. Celle-ci a été lancée par le service commun dénommé e-Wallonie-Bruxelles Simplification (eWBS).

Pour rappel, cette étude a pour objectif de déterminer concrètement les conditions et ressources nécessaires pour opérationnaliser le périmètre du projet pour l'ensemble des parties concernées en Fédération Wallonie-Bruxelles, à savoir le ministère, mais aussi les organismes d'intérêt public (OIP) et les services administratifs à comptabilité autonome (SACA). Par ailleurs, et comme cela a été dit ici et en séance plénière, l'avis de la Commission de la protection de la vie privée sera sollicité pour tout ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel.

Les résultats de l'étude sont attendus pour le 31 mars 2018. Le groupe de travail chargé du pilotage du projet, présidé par mon représentant, se réunira pour la première fois lorsque les résultats de l'étude seront disponibles. La composition précise de ce groupe de travail n'est pas encore déterminée, mais, comme c'est souvent le cas, tout le monde voudra en faire partie!

En attendant une solution structurelle en adéquation avec le déploiement du projet SIEL-SAP, je me suis engagé ici, devant cette commission et devant le Parlement, à déposer pour le 15 juin 2018 le résultat de la première collecte manuelle. Cette date correspond à la discussion sur l'ajustement budgétaire 2018.

M. Jean-Luc Nix (MR). – Nous attendons avec impatience la date du 15 juin pour analyser les résultats obtenus par ce groupe de travail.

1.9 Question de M. Dimitri Legasse à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulée «Rapport élaboré par l'Union des villes et communes de Wallonie relatif à l'état des sommes dues non versées aux pouvoirs locaux»

M. Dimitri Legasse (PS). – Récemment, l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) a tiré la sonnette d'alarme sur la situation des entités locales dont les finances se veraient obérer, pour l'année 2017, d'un montant de 210 millions d'euros sur des sommes dues mais non versées par d'autres niveaux de pouvoir. Ce «manque à gagner», tel que le qualifie l'UVCW, met à mal les finances des pouvoirs locaux. Il se

d'euros à la charge de l'État fédéral et 27 millions d'euros à la charge à la fois de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette problématique me paraît d'autant plus interpellante que les villes et communes sont amenées à réaliser des investissements essentiels et à jouer un rôle clé à l'égard de la population. Dans un État fédéral mature, il importe que chaque niveau de pouvoir assume pleinement ses responsabilités à l'égard des autres.

Monsieur le Ministre, confirmez-vous les chiffres avancés? Comment vous expliquez-vous cette situation? Pouvez-vous m'indiquer la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans l'enveloppe des 27 millions d'euros à la charge de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles sont les mesures prises pour régler cette difficulté? Y a-t-il, le cas échéant, un organe de concertation en vue de résoudre les écueils observés, et ce, à des degrés plus ou moins importants selon les niveaux de pouvoir?

Même si la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas le premier niveau de pouvoir concerné, il me paraît utile de faire le point sur la problématique et de montrer autant que faire se peut le bon exemple, *a fortiori*, à l'égard des entités locales qui agissent au plus près du quotidien de nos concitoyens.

M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. – À l'inverse du rapport de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), nous n'avions pas eu connaissance du rapport de l'UVCW. À la suite du dépôt de votre question, nous avons pris contact avec l'UVCW pour mieux comprendre ce dossier. L'adage dit: «Qui paie ses dettes s'enrichit». Personne n'a intérêt à devoir de l'argent à d'autres dans un système fédéral: celui-ci devrait fonctionner pour la Communauté à l'égard des communes, pour la Région à l'égard des communes, pour les communes à l'égard des associations et pour le gouvernement fédéral à l'égard des communes, de la Région et de la Communauté. À ce sujet, nous sommes d'accord!

Dans l'état actuel des choses, deux actions ont été entreprises: une première envers l'UVCW; une seconde envers le ministre chargé du Budget à la Région wallonne. Vous poserez probablement la même question à mon homologue wallon, Jean-Luc Crucke, car nous sommes tous deux confrontés à ce problème d'argent dû aux communes. Comme il est plus municipaliste que moi, il sera sans doute attentif à ce que la Région wallonne verse aux communes ce qui leur revient.

Le cas échéant, en fonction des résultats de cette double concertation – les précisions apportées par l'UVCW, d'une part, et mon contact avec Jean-Luc Crucke, d'autre part –, nous essaierons d'apporter une réponse qui satisfera les com-

tiques. Il n'y a aucun intérêt à pénaliser les actions locales, surtout à quelques mois des élections communales.

M. Dimitri Legasse (PS). – Monsieur le Ministre, vous ne m'avez pas donné une réponse précise. J'imagine que vous serez en mesure de me fournir des chiffres précis après les contacts que vous aurez pris avec l'UVCW et plus encore avec M. Crucke. De mon côté, je ne manquerai pas non plus d'interroger votre homologue wallon. Les montants, même s'ils sont moins importants que ceux du niveau fédéral, obèrent l'action publique locale.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales de M. François Desquesnes à M. André Flahaut, ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, intitulées «Accès facilité au télétravail pour les agents du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles» et «Statut des directeurs de centres sportifs», sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16h05.*